

# Fiche de procédure

## FONCTIONNAIRE CNRACL INTÉGRÉ À L'ÉTAT

En cas d'intégration d'un fonctionnaire CNRACL auprès de la fonction publique d'état, la CNRACL devra établir un état authentique des services, à destination du Service des pensions de l'Etat.

Pour cela, le dernier employeur CNRACL sera sollicité pour mettre à jour et faire contrôler les services de l'agent cotisés à la CNRACL.

### **ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE QUALIFICATION DE COMPTE INDIVIDUEL RETRAITE (QCIR) :**

- Demande du dossier de QCIR sur Pep's (dans Carrière / Qualification des comptes individuels Retraite / Nouvelle demande),
- Vérifier les données présentes dans chaque onglet et rubrique, les corriger si nécessaire puis valider les pages,
- Téléverser les pièces justificatives de carrière demandées, dans l'onglet Résultat / pièces justificatives avant d'envoyer le dossier,
- Une fois le dossier traité par la CNRACL, le CIR est consolidé.

### **Rappel :**

Pendant la période où l'agent est détaché auprès des services de l'Etat, il continue de cotiser auprès de son régime d'origine. L'employeur d'accueil devra cependant procéder au versement et à la déclaration des cotisations.

